



# SILLAGE

## À VOS AGENDAS

### Jeudi 29 octobre

Réunion des associations afin d'échanger sur la possibilité de reprise des activités. Chaque association contactera ses membres.

### Samedi 7 novembre

Fleurs des Marais : Troc aux Plantes de 14h00 à 19h00 – Salle communale

### Mercredi 11 novembre

Commémoration Anciens combattants – Monument aux morts - 11h.

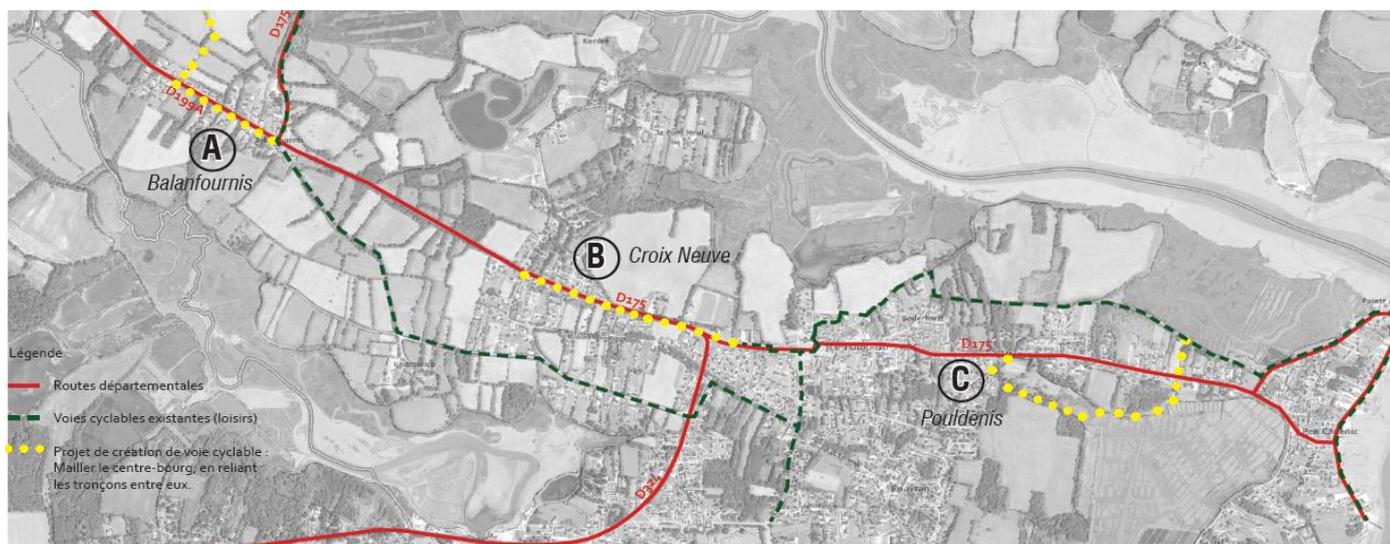
### Jeudi 12 novembre

Conseil Municipal à 18H30 – Salle Communale.

## TRAVAUX

### Opération « PLAN VÉLO »

La municipalité souhaite se lancer dans une réflexion globale d'aménagement d'un plan vélo sur l'ensemble de la commune. Ce plan s'inscrit dans la continuité de la politique communale et intercommunale qui vise à favoriser la vie locale tout en limitant l'impact écologique, en stimulant l'activité du centre-bourg et en facilitant l'accessibilité aux services et équipements à la population. Les zones prioritaires d'intervention sont : Balanfourmis, La Croix Neuve, Pouldenis, comme indiqué sur le plan ci-dessous.



Ainsi, les trajets vers l'école, vers les services et commerces de proximité pourront être réalisés à pied et/ou à vélo si les usagers sont sécurisés par un aménagement dédié aux modes actifs. Ces déplacements du quotidien représentent actuellement, pour la majorité des ménages, la moitié des déplacements effectués en voiture individuelle. Il y a donc un véritable enjeu à proposer une alternative, vertueuse pour la préservation de l'environnement, mais aussi la sécurité et le budget des usagers.

**Début des travaux** : premier semestre 2021.

## VIE QUOTIDIENNE

- ❖ **Parc Naturel Régional** : Élection du président, David LAPPARTIENT. Mme TOUATI BERTRAND et M. JADE étaient présents en tant qu'élus délégués.
- ❖ **Les bacs à marées** ont été installés le 19 octobre 2020 à Kermor, Rouvran et aux fosses.
- ❖ **Éclairage public** : les horaires de l'éclairage public seront modifiés entre le 19 et 22 octobre 2020.
- ❖ **Appui au Parcours de Santé** : 60 ans ou plus. Un obstacle dans votre parcours de vie ? En lien avec la santé ou l'autonomie ? Pour vous-même ou vos proches ? Une équipe de professionnels pour vous informer, accompagner, soutenir. Contacts : 02.97.48.97.97 ou accueil@ps56.org
- ❖ **COUPON-RÉPONSE colis de Noël pour les personnes de 75 ans et plus** : à ce jour nous avons reçu 150 réponses, pensez bien à remettre votre coupon à l'accueil de la mairie dans les plus brefs délais.

## ACTUALITÉ

## LA TEMPÊTE ALEX

## Remerciements à prévoir

La tempête Alex a fortement marqué de son passage le territoire communal dans la nuit du 1er au 2 octobre, même si les conséquences n'ont bien sûr rien de comparable avec ce qu'ont subi les Alpes-Maritimes.

Dès l'aube, le vendredi matin, les services techniques municipaux étaient à l'œuvre sur l'ensemble de la commune, accompagnés du maire François MOUSSET et des élus, Monsieur CRESPIEN, Madame TOQUER, Mme TOUATI-BERTRAND, Monsieur QUILLIEN. Une permanence a été tenue le samedi matin à la mairie.

Les pompiers et les techniciens d'Enedis sont intervenus en fin de journée. De nombreux dégâts matériels sont à déplorer mais s'agissant du domaine public, il s'agit essentiellement d'arbres tombés sur la chaussée. Vers midi, vendredi, toutes les voies de circulation de la commune étaient libérées. Les interventions de déblaiement et de mise en sécurité réalisées par les agents communaux se sont poursuivies toute la semaine. De nombreuses demandes sont parvenues en mairie concernant le caractère de « catastrophe naturelle » susceptible d'être reconnu suite au récent passage de la tempête Alex. »

Dans un guide pratique adressé aux communes du département le 2 octobre dernier par la préfecture du Morbihan, il est précisé que *"le phénomène de vents violents n'entre pas dans le champ de la garantie catastrophe naturelle. Les dégâts provoqués par les vents violents (tempêtes, tornades...), la grêle et le poids de la neige sont couverts par les contrats d'assurance au titre de la garantie "Tempête, Neige et Grêle" dite TNG. Ces dommages sont directement indemnisés par les assureurs"*. Les phénomènes naturels pouvant conduire à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont : les inondations, mouvements de terrains, avalanches, séismes, épisodes de sécheresse-réhydratation des sols, submersions marines et vents cycloniques (zones tropicales). Sont alors pris en considération *"les dommages matériels directs non assurables, ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un phénomène naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour éviter ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises"*.

## ENEDIS, les chiffres clés dans le Morbihan :

- 66 000 clients coupés au plus fort de la crise.
- 500 salariés et prestataires déployés.
- 1 200 chantiers de dépannage.
- 100 chantiers de dépannage Haute Tension.
- 3 300 chantiers en Bretagne.

## NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18  
SAMU : 15  
Gendarmerie : 17  
Docteur Richard : 02 97 67 34 07  
Ecole publique « *Les Courlis* » : 02 97 67 30 70

## MARCHÉ

➤ Dimanche matin : place des 4 frères Le Blouch

Directeur de publication : François MOUSSET  
Réalisation : La commission communication  
Distribution : Elus et agents communaux  
Crédit photos : Mairie du Tour du Parc  
Impression : Mairie du Tour du Parc  
Tirage 1000 exemplaires  
Dépôt légal : N° 1516- 09 mai 2017